



Jean-Pascal Fichère,  
Président du  
Grand Dole



Jean-Marie Sermier,  
Député-maire  
de Dole

### Le "Coeur de Ville" de DOLE se transforme.

Les rues font l'objet d'un profond réaménagement et les animations se multiplient pour rendre notre ville plus vivante. Mais notre ambition est d'aller bien au-delà en offrant aux Doloises et aux Dolois une nette amélioration de leur cadre de vie, notamment par une offre de logements fonctionnels et agréables.

- Lutter contre l'habitat indigne
- Offrir de meilleurs équipements.
- Reconquérir le parc immobilier vacant en ramenant des familles au centre-ville
- Valoriser le patrimoine bâti, fait à DOLE d'une multitude de beaux immeubles à mettre en valeur

Le programme "OPAH-RU" a pour ambition de répondre à ces besoins par le biais d'un soutien très fort aux propriétaires qui souhaitent refaire leurs immeubles afin de les occuper eux-mêmes ou les mettre à la location.

Ce document synthétique vous présente toutes les possibilités qui vous sont offertes, pour vous encourager et vous soutenir dans vos projets, afin que tous ensemble, nous donnions un autre rayonnement à notre ville : réfection des façades, travaux d'économie d'énergie, mise aux normes accessibilité, aménagements sanitaires, restauration des parties communes, aide au stationnement.

Forte d'une enveloppe de plus de 3 millions d'euros financée par la VILLE DE DOLE, le GRAND DOLE, l'Anah et l'État, l'OPAH-RU se prolongera jusqu'en 2021 pour soutenir la réhabilitation de plus de 150 logements.

Un programme ambitieux certes, mais qui mérite d'être réalisé pour faire de DOLE une ville où la qualité de vie et le dynamisme deviendront référence.

Vous pourrez compter sur notre total soutien.

### Un accompagnement gratuit par un opérateur mandaté par la communauté d'agglomération

JURA Habitat, affilié à la Fédération SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, met son expertise à votre service, sans aucun engagement de votre part

- Visite-conseils sur le lieu du projet par un technicien spécialisé,
- Réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour vous aider dans votre prise de décision (diagnostic adaptation et/ou évaluation thermique, esquisse d'aménagement, proposition d'un programme de travaux les plus adaptés, estimation des coûts, plans de financement ...)

Et si vous décidez d'engager votre projet :

- Constitution des dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs,
- Suivi de votre dossier assuré jusqu'aux versements des aides.

**Attention : ne commencez aucuns travaux avant d'avoir pris contact avec JURA Habitat ; et seuls les travaux réalisés par des artisans peuvent être subventionnés.**

En savoir plus  
JURA Habitat  
Tél. 03 84 86 19 10  
contact@jurahabitat.fr



©SOLIHA - Solidaires pour l'habitat



©SOLIHA - Solidaires pour l'habitat



### Vous êtes propriétaire ou futur propriétaire au centre-ville, donnez de la valeur à votre bien

Nous vous proposons :

- Conseil pour votre projet
- Aide financière pour la rénovation
- Accompagnement gratuit

Subventions jusqu'à  
**50%**  
du montant de vos travaux



www.doledujura.fr  
www.grand-dole.fr

## Des aides pour améliorer les conditions d'habitat au cœur de Dole :

L'OPAH-RU, véritable volet logement du programme cœur de ville, a pour buts principaux d'accompagner la réhabilitation des logements dégradés ou vacants en centre-ville, et d'encourager les propriétaires occupants à réaliser des travaux permettant de faire des économies d'énergie ou d'adapter leur logement.

### Un périmètre d'intervention ciblé sur le centre ancien

Tout propriétaire d'un logement / immeuble situé au sein du secteur sauvegardé de la ville de Dole, ainsi que toute personne souhaitant acquérir un logement dans ce même périmètre peut, sous certaines conditions, s'inscrire dans le programme OPAH-RU.

### Aides pour les projets locatifs

**Les aides de l'Anah sont attribuées sans conditions de ressources, quels que soient les demandeurs, mais sous réserve du conventionnement des logements après travaux (loyers plafonnés et conditions de ressources pour les locataires).**

Les travaux subventionnables sont tous ceux concourant à une réhabilitation complète des logements, y compris sur le plan énergétique, pour produire une offre locative de qualité et accessible (loyers modérés et charges maîtrisées).

**Une attention toute particulière sera portée aux projets concourant à des réhabilitations globales d'immeubles dégradés :** remise aux normes de confort des logements, traitement des cages d'escaliers et couloirs d'accès, rénovation des façades et des toitures, intervention pour préserver les éléments d'architecture remarquables ...

Les taux de subventions varient de **25%** à près de **50%**, en fonction de l'état de dégradation et de la surface des logements, ainsi que de l'ampleur des programmes de travaux engagés.

**Des aides importantes de l'Agglomération du Grand Dole viendront soutenir les réhabilitations les plus lourdes et les plus performantes sur le plan énergétique.**

Différents dispositifs fiscaux pourront être mobilisés, selon les cas, en complément de ces subventions : Boorlo dans l'ancien, Pinel, Malraux ...

## Aides pour votre résidence principale

**Les aides de l'Anah sont attribuées sous conditions de ressources, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'opérateur, JURA Habitat.**

**Les travaux subventionnables concernent principalement :**

■ **les programmes d'économies d'énergie performants,**

*isolation (combles, sols, murs), changement de menuiseries, équipements pour le chauffage et l'eau chaude, pose d'une ventilation, ...*

■ **les programmes d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap,**

*adaptation de salles de bain, installation de sièges monte-escaliers, réduction de seuils, ...*

■ **l'apport de confort dans les logements les plus vétustes,**

*que ces logements soient aujourd'hui occupés, ou vacants mais destinés à devenir la résidence principale de leur propriétaire.*



©SOLHA - Solidaires pour l'habitat

**Les subventions pour les propriétaires occupants peuvent couvrir jusqu'à plus de la moitié du coût des travaux engagés.**

Selon les projets, pourront être mobilisées les subventions de l'Agence nationale de l'habitat, de l'Etat via le programme national "Habiter Mieux", de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, du Conseil Départemental du Jura, des caisses de retraites... complétées par les crédits d'impôts et des prêts.

## Dispositifs complémentaires de la ville de Dole

Pendant la durée de l'OPAH-RU, les élus de Dole ont décidé de mettre en place des aides complémentaires afin de renforcer l'attractivité résidentielle du cœur de ville :

■ Une subvention pour **le ravalement des façades** vues du domaine public dans les rues du centre ancien ;

■ Une subvention aux propriétaires pour **la réfection des parties communes des immeubles (couloirs d'accès) ;**

■ **Une aide au stationnement** pour les nouveaux accédants dans le centre ancien.

## Formulaire de contact

### A renvoyer à JURA Habitat

■ Par courrier : Maison du projet - 25 grande rue - 39100 DOLE

ou JURA Habitat agence Dole - 3 avenue Aristide Briand - 39100 DOLE

■ Par mail : [contact@jurahabitat.fr](mailto:contact@jurahabitat.fr)

**Pour bénéficier des aides de l'OPAH-RU, faites-nous part de vos projets**

**Un conseiller de JURA habitat prendra contact gratuitement avec vous pour étudier votre demande, sans engagement de votre part.**

Nom.....

Prénom .....

Adresse personnelle .....

Téléphone (domicile /portable) .....

Mail :

### Votre projet concerne :

Des travaux dans votre logement

Des travaux dans un immeuble locatif, concernant :

des logements loués

des logements vacants

d'autres locaux / précisez

Adresse de cet immeuble : .....

### Nature des travaux envisagés :

**Isolation**

Murs

Combles

Fenêtres

**Chauffage**

Remplacement

Installation

**Adaptation**

Sanitaires

Accessibilité

Autre

**Rénovation globale du (ou des) logement(s)**

**Autre, précisez**

### Quand envisagez-vous de réaliser ces travaux ?

2016

2017

2018

2019 ou au-delà

Pour les propriétaires occupants, les aides de l'Anah sont attribuées sous conditions de ressources. Pour savoir si vous êtes éligible, merci de joindre une copie de votre dernier avis d'imposition ou de non imposition.